



Sécurité industrielle

Bulletin 1 – Été 2010



Le présent bulletin est le premier d'une série de bulletins trimestriels sur la sécurité industrielle à l'intention de l'industrie canadienne.

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE

En janvier 2009, le gouvernement du Canada a présenté un plan de relance d'une valeur de 62 milliards de dollars dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (PAE).

<http://www.fin.gc.ca/n08/09-011-fra.asp>

La Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) fournit des services de filtrage de sécurité afin de voir à ce que les travaux effectués dans le cadre des projets fédéraux d'infrastructure le soient par des personnes et des organismes fiables.

Au cours de la dernière année, la DSIC a créé et mis en place un projet pilote visant à accélérer le processus d'obtention d'une vérification d'organisation désignée (VOD). Jusqu'à maintenant, plus de 400 organismes se sont inscrits au Programme de sécurité industrielle dans le cadre du PAE.

Le projet pilote prévoit l'attribution à un organisme d'une cote de fiabilité dans un délai total de dix jours si la trousse d'inscription est complète et si aucun renseignement supplémentaire n'est requis.

L'une des principales caractéristiques du projet est que pour présenter une demande, un organisme n'a qu'à obtenir un numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA). Aucune référence n'est nécessaire. Il est possible de consulter les directives sur l'obtention d'un NEA à <https://srisupplier.contractsCanada.gc.ca/>.

On peut se procurer des trousse et des formulaires de demande de NEA auprès de l'une des associations partenaires ou directement auprès de la DSIC. Les partenaires comprennent notamment le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME), la Vancouver Island Construction Association, Construction de Défense Canada, l'Association canadienne de la construction (ACC), l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC) et Designers d'intérieur du Canada.

Services en direct de sécurité industrielle

Les services en direct de sécurité industrielle (SEDSI) offrent une application Web sécuritaire pour le Service en direct de filtrage de sécurité du personnel (SDFSP). Cette application sécuritaire et confidentielle simplifie la façon de remplir le formulaire de filtrage de sécurité, et elle accélère la présentation des demandes en plus d'améliorer l'exactitude des renseignements.

<https://seds-ioliss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index.html>

Surclassement d'une cote de sécurité

Tout soumissionnaire ou fournisseur potentiel au Canada peut obtenir une cote ou une attestation de sécurité d'organisation plus élevée, en fonction d'un contrat potentiel

ou en vigueur ou bien d'un appel d'offres. Un agent d'approvisionnement ou un gestionnaire de projet d'un ministère gouvernemental doit demander une cote de sécurité plus élevée au nom de l'organisme en question. Il doit ensuite préciser le niveau de sécurité demandé et présenter les motifs justifiant le relèvement de la cote. Si l'organisme est détenteur d'un contrat principal, il peut obtenir auprès de la DSIC l'autorisation de sous-traiter, et l'agent de sécurité d'entreprise (ASE) peut demander l'attribution d'une cote de sécurité plus élevée pour le sous-traitant, au besoin.

Enquêtes de sécurité sur le personnel – transferts et duplicata

Si une personne a déjà eu une cote de sécurité du gouvernement du Canada, la Division du filtrage de la sécurité du personnel (DFSP) de la DSIC peut être en mesure de transférer ou de reproduire le dossier d'autorisation de sécurité.

À ce chapitre, la personne doit remplir le formulaire TBS/SCT 330-23F et y inscrire les renseignements à jour sur son domicile plutôt que de faire un retour en arrière de cinq ans. Dans la section B, elle doit répondre « oui » à la question « Avez-vous déjà rempli un formulaire d'enquête de sécurité du gouvernement du Canada? » et donner les détails requis. Enfin, elle n'a qu'à apposer ses initiales dans la section C et signer cette dernière.

L'ASE doit valider l'information inscrite dans les sections C et D du formulaire. Dans le cas d'une demande de duplicata, il est important d'écrire visiblement « duplicata » en haut de chaque page.

ACTIVITÉS À VENIR

DEFSEC 2010 (Canadian Defense Security and Aerospace Exhibition Atlantic)

Halifax, Nouvelle-Écosse – Centre Cunard
Du 8 au 10 septembre 2010

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.defsecatlantic.ca/>

Surveillez l'arrivée prochaine des brochures d'information qui porteront sur le rôle des ASEs, les infractions à la sécurité ainsi que les inspections de sécurité physique. Leur publication aura lieu plus tard cette année.

Principe du besoin de connaître

Les cotes de sécurité permettent l'accès à des renseignements sensibles dont le niveau de sécurité peut varier. Par contre, l'application du principe du besoin de connaître limite l'accès dans ces niveaux à certains articles, sujets ou types de renseignements ou de biens sensibles. Les employés n'ont pas le droit d'accéder aux renseignements uniquement parce que cela leur conviendrait ou en raison de leur statut, de leur rang, de leur poste ou de leur niveau d'autorisation, mais plutôt parce que leurs fonctions l'exigent.